

P. 12 798.B

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

---

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 21 OCTOBRE 1913

---

Discours de M. le Recteur A. SWAEN

sur

LE RÔLE DES UNIVERSITÉS

---

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE 1912-1913



LIÈGE

IMPRIMERIE LIÉGEOISE, HENRI PONCELET, S. A.

54, RUE DES CLARISSES, 54

1913

113262



UNIVERSITÉ DE LIÉGE

---

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

21 OCTOBRE 1913

---

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

---

# OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 21 OCTOBRE 1913

---

Discours de M. le Recteur A. SWAEN

SUR

## LE RÔLE DES UNIVERSITÉS

---

### RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE 1912-1913



LIÈGE

IMPRIMERIE LIEGEOISE, HENRI PONCELET, S. A.

54, RUE DES CLARISSES, 54

---

1913

113262



# LE RÔLE DES UNIVERSITÉS

---

MESDAMES,  
MESSIEURS,

Un usage respectable impose au Recteur de traiter dans son discours d'ouverture un sujet puisé dans un des chapitres de ses cours. Pour m'y conformer, je devrais vous exposer une question intéressante des sciences anatomiques. Je crois cependant utile de ne pas me considérer comme absolument contraint à suivre cette habitude et, des modifications importantes ayant été introduites récemment dans la situation légale des universités libres de notre pays auxquelles les Chambres législatives ont accordé la personnalité civile, il m'a paru qu'il serait peut-être opportun de proclamer une fois de plus quel rôle important doivent jouer les universités et combien il est urgent de leur assurer une existence plus libre et plus large surtout.

Je sais qu'il va sembler bien hardi de ma part de vous exposer ce que l'on pourrait considérer comme mes idées sur un sujet de pareille importance ; mais je suis depuis si longtemps professeur, j'ai été lié avec des collègues si distingués appartenant aux différentes facultés, nous avons tant de fois causé ensemble de cet enseignement

supérieur auquel nous avons voué notre vie, qu'il ne me semble pas trop prétentieux de vous communiquer les résultats, non pas de mon expérience, mais de nos longues et fréquentes discussions et méditations.

Les idées que l'on croit personnelles sont fort souvent, vous le savez, celles du milieu où l'on vit.

Dans des circonstances variées on a l'attention attirée, séduite, par une façon originale, ingénieuse d'envisager, d'exprimer une pensée, on conserve l'impression subie sans toujours se rappeler qui vous l'a donnée, puis, le temps aidant, pour peu qu'on la perde de vue momentanément et qu'on la retrouve un jour par quelque hasard se réveillant dans un coin de sa mémoire, on s'imagine que cette idée vient de vous, qu'elle vous appartient, qu'elle vous est personnelle.

Ceux d'entre vous qui me connaissent depuis longtemps, qui ont été en relation avec quelques-uns de mes amis vivants ou disparus, hélas, pourront retrouver leur influence sur la tournure de mes pensées. Je le désire. Ces quelques réflexions que je vais vous communiquer n'en auront que plus de valeur auprès d'eux, elles ne sont en réalité que celles d'une bonne partie du corps professoral auquel j'ai appartenu, de celui auquel j'appartiens encore.

Quelle idée se fait-on du rôle joué par une université dans un Etat moderne ?

A cette question, Messieurs, on peut répondre de façons assez différentes, et ces différentes façons de comprendre ce rôle conduisent à des idées différentes aussi sur l'organisation de l'enseignement supérieur.

Pour vous exposer rapidement une de ces opinions assez courantes, laissez-moi vous conter certaine conversation qui m'est restée gravée dans la mémoire d'une façon indélébile, vous allez voir pourquoi.

C'était il y a quelque dix ans ; un homme, très au courant des choses universitaires, d'un ton un peu ironique félicitait les Professeurs des superbes instituts, des luxueux laboratoires dans lesquels actuellement ils travaillent. Je lui répondis qu'en effet nous nous trouvions dans des conditions bien plus favorables qu'à l'époque de mon entrée à l'université, mais qu'il ne suffisait pas de posséder des Instituts et des laboratoires, que, pour donner tous les résultats que ces installations procurent à l'Allemagne, par exemple, leur organisation devrait être complétée par un corps professoral plus considérable, par l'adjonction d'aides plus nombreux, de bibliothèques plus riches. J'ajoutai que surtout les jeunes travailleurs devraient entrevoir un avenir plus assuré. Je lui fis remarquer que le peu de garantie que l'on a dans notre pays de se créer une position, en se vouant à des recherches scientifiques, décourage le plus grand nombre des travailleurs et les détourne de cette carrière.

Alors ce Monsieur me répondit : qu'un petit pays comme le nôtre ne devait pas se donner le luxe de favoriser les travaux scientifiques d'étudiants et de prétendre créer des savants. En Belgique les universités doivent se borner à fournir à la société de bons médecins, des ingénieurs sachant leur métier, des juges et des avocats connaissant les lois de leur pays. Quant à ceux, peu nombreux à coup sûr, qui veulent et peuvent faire de la science, après avoir terminé leurs études en Belgique, ils n'ont qu'à se rendre à l'étranger, dans un des grands pays voisins où ils trouveront tous les moyens de compléter leurs connaissances, de poursuivre des recherches, de devenir des savants. La Belgique ne doit pas vouloir l'impossible. Organiser l'enseignement supérieur comme il l'est en Allemagne est au dessus de ses forces et de ses ressources pécuniaires.

Je ne discutai pas cette thèse plutôt bizarre, je fis seulement observer à mon interlocuteur qu'il y aurait moyen de réaliser des économies autrement importantes, ce serait de supprimer les universités et d'envoyer les jeunes Belges faire leurs études dans les pays voisins. On leur imposerait ensuite des examens à leur rentrée en Belgique.

Je crois qu'il me comprit et, ce jour-là, nous ne causâmes pas plus longtemps.

Vous penserez comme moi, Messieurs, que l'enseignement supérieur ne doit pas ainsi borner son ambition et rapetisser son rôle. Certes, il doit préparer ses élèves à remplir convenablement les fonctions nécessaires à l'Etat et à la société. Au sortir de l'université, les nouveaux diplômés doivent être aptes à s'initier rapidement, à la suite d'un stage, à l'exercice de leurs professions. Mais, contrairement à l'opinion de mon interlocuteur, j'ai la conviction intime et raisonnée que les universités ont un devoir tout aussi essentiel, plus important même, dirai-je, pour le pays, celui de s'occuper avec sollicitude des jeunes gens distingués et de tout faire pour favoriser leur développement.

Il n'est pas nécessaire, je pense, que j'insiste beaucoup pour vous démontrer que l'immense majorité de l'humanité est moutonnaire. Cette majorité est conduite par un certain nombre d'hommes. « La foule, dit Le Bon, sauf dans des cas bien rares, n'a d'autre opinion que celle de ses meneurs ». Et ce qui est vrai des foules est vrai aussi des assemblées délibérantes et des groupes qui les constituent. Ce sont les personnalités les plus fortes, les hommes les plus convaincus, ceux qui connaissent le mieux les questions, qui conduisent la grande masse des autres.

S'il en est ainsi, toute nation a le plus grand intérêt à posséder une classe dirigeante dans laquelle se trouvent un grand nombre d'hommes supérieurs.

J'ai l'air, Messieurs, de développer devant vous un truisme ; les monuments et les statues élevés à la mémoire de leurs grands hommes prouvent à l'évidence que les peuples comprennent, du moins vaguement, ce qu'ils leur doivent. Démontrer qu'il est de leur intérêt d'en produire est une banalité. Je le comprends et cependant, pourquoi donc ne lirez-vous pas, sans une nuance d'étonnement, cet entretien que nous conte OSWALD au début des préliminaires de son ouvrage sur les grands hommes.

« Au temps où j'étais professeur, nous dit-il, un » étudiant japonais me demanda, de la part du ministre » de l'instruction publique de son pays : A quoi peut-on » reconnaître de bonne heure les gens qui se distingueront plus tard ?

» Un peu étonné, je voulus savoir la raison de cette » question : il me répondit qu'il s'agissait d'une affaire » éminemment pratique.

» Le gouvernement avait l'intention de consacrer des » sommes importantes à développer des individus pris » spécialement dans les classes pauvres, et dont on pourrait attendre plus tard des travaux marquants, utiles » au pays ; et c'était pour régler l'emploi de ces sommes » que se posait le problème ».

Ne comparons pas, Messieurs, et ne rappelons pas qu'en Occident, on sait aussi créer des bourses pour permettre aux jeunes gens peu favorisés de la fortune de faire des études plus ou moins complètes. C'est en vue de leur permettre de se créer une position convenable que l'on distribue un peu banalement ces bourses nombreuses à des jeunes gens qui, par le nombre des prix remportés, par la qualité de leurs diplômes ou à la suite de concours, s'élèvent un peu au dessus de la moyenne.

Le Gouvernement japonais a tout autrement compris l'utilisation des sommes importantes qu'il est disposé à

dépenser. En faisant étudier des jeunes gens choisis dans les classes pauvres, ce n'est pas dans le but de les secourir, de leur être utile ; c'est pour se les attacher plus sûrement qu'il les choisit dans ce milieu et, s'il les fait étudier à ses frais, c'est pour se créer des hommes distingués et utiles. Il place son argent à gros intérêts et il montre ainsi qu'il a conscience, et une conscience éminemment pratique, des services que peuvent rendre à leur pays les hommes d'élite dont il favorise la formation

Et en effet ces derniers, disséminés dans les administrations de l'Etat, des grandes sociétés industrielles ou commerciales, au barreau, dans les sociétés scientifiques, exercent une influence immense. Ils servent de modèles à la grande masse de ceux qui les entourent. Ils les inspirent, les guident et leur font donner un rendement bien supérieur à celui qu'ils fourniraient dans un milieu homogène à leur niveau.

Le développement des hautes intelligences doit donc préoccuper l'enseignement supérieur. Ce qu'il doit faire à tout prix, c'est leur fournir les moyens de se développer, ce qu'il doit éviter, c'est d'entraver leur développement.

Le temps me manque, Messieurs, pour vous exposer comment certaine conception de l'enseignement, visant surtout à fournir de bonnes moyennes, ne peut avoir d'autre résultat que de favoriser les intelligences plutôt médiocres et d'entraver l'évolution des mieux douées. Mais je dois insister sur ce qu'est devenu l'enseignement, sur ce qu'il doit être pour remplir convenablement cette fonction de favoriser autant que possible la formation d'hommes supérieurs.

« Les élèves bien doués, a justement remarqué OSWALD,  
» ne sont jamais satisfaits de ce que leur offre l'enseigne-  
» ment ordinaire.

» L'originalité, ajoute-t-il, c'est-à-dire la capacité d'imaginer quelque chose au-delà de ce qui est enseigné, est la plus importante des qualités qui font le savant. Cette originalité est un don inné, primordial, on peut le cultiver, on peut le détruire. » Voilà me paraît-il, indiquées de main de maître les nécessités de l'enseignement à donner à ces futurs hommes distingués et utiles.

Et d'abord, il doit être très étendu, très varié, fournir des aliments aux esprits les plus divers. Cela ne veut pas dire que l'on doit surcharger les programmes des examens, loin de là. Il doit non seulement, dans tous les domaines, exposer l'état actuel d'une science, mais il doit de plus et surtout, montrer comment elle se fait.

Pour savoir ce qu'est la science, il faut connaître particulièrement une des sciences. Pour cela et surtout, pour continuer à la connaître et à la suivre dans son évolution, il faut savoir comment elle se développe.

Cet enseignement exposera non seulement les faits bien établis et les théories qui les classent, mais encore comment ces résultats ont été acquis.

Il doit faire saisir aux élèves toute l'importance d'un fait bien constaté et la différence essentielle qu'il y a entre ce fait et son explication, plus ou moins hypothétique. Il doit leur montrer ce qu'est une hypothèse, son utilité, ses dangers ; il doit leur exposer ce qu'est une théorie, leur faire comprendre qu'elle n'est qu'une façon de rapprocher, de classer, d'expliquer les faits connus à un moment donné de l'évolution scientifique, qu'elle représente la vérité du moment.

Cet enseignement doit faire voir que les théories sont un des moyens les plus puissants d'exciter au travail, de faire poursuivre des recherches conduisant à leur confirmation et à leur généralisation de plus en plus étendue.

Enfin il doit démontrer que le résultat le plus désirable de ces recherches est de voir surgir des faits nouveaux, ne cadrant plus avec les faits précédemment acquis, ne rentrant plus dans les théories régnantes, en faisant entrevoir de nouvelles et conduisant à de nouveaux progrès.

Pour exposer comment se fait, progresse et évolue une science, l'enseignement universitaire a dû se modifier profondément. Les cours *ex cathedra* ont pris une autre allure, les cours pratiques se sont généralisés ; enfin, dans les séminaires, dans les laboratoires, s'est peu à peu organisé l'enseignement le plus utile à ce point de vue. C'est, en mettant à la disposition des élèves bien doués des bibliothèques spéciales, des collections, tous les moyens d'observer, d'expérimenter, de chercher par eux-mêmes, qu'on leur permet de découvrir, de cultiver, de développer leur originalité. Ce travail personnel, favorisé, surveillé, prudemment guidé, constitue pour ces jeunes gens la partie de beaucoup la plus importante de ce mode d'enseignement supérieur.

Or, l'organisation de cet enseignement suppose : un corps professoral considérable dont l'extension ne soit pas limitée ou empêchée par des règlements d'une rigidité exagérée ; une réunion d'aides, d'assistants, de préparateurs instruits, bien dressés, dont le nombre soit en rapport avec les nécessités et l'activité des laboratoires, puis des instituts, des laboratoires, des bibliothèques, enfin tous les moyens d'étude et de recherches.

Certes, dans notre pays, il a déjà été fait beaucoup pour organiser cet enseignement et nous aurions tort de ne pas le proclamer et de ne pas être reconnaissants aux Gouvernements, aux villes universitaires et à ceux qui les ont aidés dans la réalisation de leurs desseins ; mais nous ne pouvons pas cependant ne pas constater qu'il

reste encore beaucoup à faire, et je ne puis m'empêcher de vous présenter certaines comparaisons entre quelque-une de nos ressources, quelque'un de nos moyens d'enseignement et ceux que possèdent des universités étrangères d'une importance comparable à la nôtre. Ne craignez pas de longues énumérations, je me contenterai de quelques rares exemples concrets. Ils n'ont pas besoin d'être nombreux pour être instructifs ; je me bornerai à mettre en regard le nombre des professeurs dans les Facultés de médecine et les subsides affectés à l'accroissement des bibliothèques. (\*)

A la Faculté de médecine de LIÈGE,

on compte . . . . . 15 professeurs  
et 8 chargés de cours

EN ALLEMAGNE :

à Strasbourg, il y a . . . . . 24 professeurs  
et 15 Privat Docenten  
à Halle . . . . . 26 professeurs  
et 15 Privat Docenten  
à Heidelberg . . . . . 32 professeurs  
et 13 Privat Docenten

EN AMÉRIQUE :

à la Faculté de médecine de la Harward University de Cambridge, Massachusets, qui est fréquentée par 275 étudiants, le nombre de professeurs est de 49 sur un total de **120** Lecturers, Instructors et assistants.

A Liège, le subside annuel de la bibliothèque est de **23.245 frs.**

EN ANGLETERRE, à Cambridge, les dépenses annuelles de la bibliothèque sont de 7540 livres.

A Oxford, de 10.360 livres. Dans cette somme, plus de 4.000 livres (100.000 frs) par an sont affectés à l'achat de livres et aux reliures.

---

(\*) V. *Minerva* 1912/1913.

En ALLEMAGNE, à Halle. . . . . 65.000 frs  
— à Strasbourg . . . . . 92.000 frs  
environ, par an, sont dépensés en achat de livres et en reliures, et dans ces universités il y a de plus des bibliothèques spéciales dans les laboratoires et dans les séminaires.

Les différentes considérations que je viens de vous présenter conduisent à cette conclusion : que l'enseignement supérieur bien compris a besoin de ressources et de subsides considérables.

Comment les universités peuvent-elles se les procurer ?

En Europe, ce sont les gouvernements qui, généralement, entretiennent et subventionnent les établissements d'enseignement supérieur. L'Angleterre pendant longtemps a seule fait exception à cette règle générale. Mais en même temps, dans la plupart des pays, des fondations anciennes ou récentes, des interventions pécuniaires des provinces et des grandes villes, des dons de particuliers opulents et éclairés fournissent des ressources supplémentaires parfois considérables aux universités.

En Angleterre, aux Etats-Unis d'Amérique, un grand nombre d'universités doivent leur existence à ces ressources seules.

Nous avons tous, Messieurs, entendu vanter la générosité extraordinaire de quelques milliardaires américains dont les legs et les donations ont excité la curiosité sympathique du monde entier.

Après avoir acquis ardemment, infatigablement, des fortunes colossales, les Rockefeller, les Carnegie ont senti qu'ils devaient justifier leurs richesses en montrant que cet or acquis par leur génie, accumulé dans les mains de quelques hommes exceptionnels, produisait en réalité des résultats extraordinaires et répandait ses bienfaits sur l'humanité non seulement d'aujourd'hui, mais aussi de l'avenir.

« De ce torrent de richesse que ces géants de l'argent, » dit *Ferrero*, versent sur le monde, ce n'est pas eux qui » profitent, c'est la multitude innombrable. La richesse » moderne doit servir à tous. Elle appartient au peuple, » au progrès, à la civilisation ; son propriétaire n'en est » que le dépositaire, comme dit *Carnegie*. »

Et *Rockefeller* consacre 35 millions de francs (7.000.000 de dollars) à créer à *New-York* un institut pour les recherches médicales.

A *Washington*, à l'institut qui porte son nom, *Carnegie* fait don de 110 millions pour susciter, encourager et subsidier les recherches et les découvertes scientifiques.

A *Pittsburg*, le même *Carnegie* crée un vaste institut dont les bâtiments et les installations ont coûté 125 millions de francs (25 millions de dollars) et dont le musée d'histoire naturelle a dépensé 5 millions de francs en seize ans, pour l'accroissement de ses collections.

Enfin toujours *Carnegie*, écossais d'origine, fait don de 50 millions de francs aux quatre universités de son pays.

Mais il n'est pas indispensable de chercher ainsi au loin pour trouver des exemples de ces munificences. Dans notre pays même, il y a peu de jours, un grand industriel fêtait le cinquantenaire de la fondation de sa maison et les journaux de France et de Belgique énuméraient, avec d'enthousiastes éloges et des témoignages de reconnaissance bien mérités, les donations qu'il avait faites aux universités de France et de Bruxelles, les institutions scientifiques qu'avec une intelligente générosité notre célèbre concitoyen *Solvay* avait créées et continuait à développer encore.

Depuis plus de 75 ans, les deux universités libres doivent leur existence à de généreuses et intelligentes interventions de ce genre.

Les legs considérables faits à l'université de Louvain

par Monsieur Beernaert, par le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul, les instituts Solvay et Warocqué, de l'université de Bruxelles, l'hôpital Brugmann qui servira à son enseignement médical démontrent que chez nous aussi se rencontrent des hommes opulents qui comprennent toute l'importance de la culture scientifique pour une nation et se font gloire d'y contribuer.

Les universités de l'Etat elles-mêmes ont eu part à ces générosités et l'institut *Rommelaere* à Gand, la réputation mondiale de l'institut électro-technique créé à Liège par Monsieur et Madame *Montefiore-Levy* prouvent combien ces interventions peuvent avoir d'heureuses influences sur le développement de l'enseignement scientifique.

Depuis longtemps, la plupart des pays de l'Europe ont été convaincus de l'intérêt qu'avaient les établissements d'enseignement supérieur à être ainsi puissamment aidés par de généreuses donations et, dans le but de les favoriser, ont fait de ces établissements des personnes civiles.

Il en est ainsi en *Autriche*, en *Bavière*, en *France*, en *Grèce*, en *Roumanie*, en *Prusse*, en *Russie* et en *Suède*. Les législations de tous ces pays accordent la personnalité morale aux universités de l'Etat.

Enfin, l'année dernière, dans notre pays aussi, on a compris les avantages qu'une semblable législation procurait aux universités et, sur la proposition du Gouvernement, les Chambres législatives ont accordé la personification civile aux universités libres de Louvain et de Bruxelles.

Pour elles s'ouvre ainsi un brillant avenir. Les ressources pécuniaires seules leur ont fait défaut pendant longtemps pour se développer aussi largement qu'elles le désiraient.

Actuellement, devenues personnes civiles, pouvant,

par leur caractère, par leur rivalité même, exciter la générosité de leurs partisans et acquérir peu à peu des fortunes considérables, rien ne pourra les arrêter dans leur futur et rapide épanouissement. N'étant entravées par aucune loi, elles pourront librement suivre les inspirations de leur esprit d'initiative, créer des enseignements au moment opportun, les développer dans tel ou tel sens dès qu'elles le jugeront convenable. Elles auront de plus l'immense avantage de pouvoir préparer et choisir leur personnel enseignant. N'étant limitées par aucun règlement, autre que ceux qu'elles voudront s'imposer elles-mêmes, dans l'organisation de leurs laboratoires, elles pourront nommer autant de professeurs qu'elles le jugeront utile, leur adjoindre les aides nécessaires, maintenir ces derniers en fonction aussi longtemps qu'elles le trouveront convenable. En un mot, conscientes de l'avantage immense que leur donnent toutes ces libertés, elles pourront, si elles le veulent, et cela au grand avantage du pays, créer un enseignement supérieur à tout autre.

Mais, Messieurs, ce panégyrique enthousiaste de l'avenir des universités libres, n'est-il pas un peu dangereux ? Et ne vais-je pas moi-même prêter des armes aux citoyens économes des deniers publics qui en tireront des conséquences funestes aux universités de l'État ?

Si les universités libres deviennent aussi florissantes, elles suffiront à elles seules, vont-ils dire, à la culture scientifique de notre pays, et l'État pourra peu à peu cesser d'entretenir des établissements d'enseignement supérieur devenus inutiles.

Ces personnes économes ne seront pas les premières à défendre ces idées plutôt étroites. Il y a longtemps qu'on les a exprimées et que l'on a dit : il y a trop d'universités en Belgique, deux suffiraient amplement à l'instruction supérieure des jeunes Belges et l'on ajoutait : le pays a

trop peu d'étendue d'ailleurs pour fournir assez d'hommes bien préparés au corps enseignant de quatre universités.

Autant d'affirmations, autant d'inexactitudes, Messieurs.

Non, il n'y a pas trop d'universités en Belgique.

Non, il n'y a pas pénurie d'hommes capables de devenir de bons professeurs.

Ces assertions sont basées sur des idées fausses.

Les grandes universités fréquentées par des milliers d'élèves, contrairement à ce que l'on pense, ne sont pas les meilleures. Le nombre de leurs élèves n'est pas un critérium de leur excellence. Elles possèdent souvent des professeurs aux réputations retentissantes, mais ce ne sont pas les cours suivis par un trop grand nombre d'auditeurs qui fournissent les meilleurs élèves. Ce n'est pas dans des laboratoires encombrés que l'on peut bien travailler ; ni les professeurs, ni les assistants ne peuvent s'occuper d'un nombre illimité de travailleurs, et s'il est vrai qu'il est possible de faire de brillantes leçons devant des auditoires de quatre ou cinq cents personnes, il est plus vrai encore que, dans tous les enseignements pratiques, dans les laboratoires, dans les séminaires, là où se font précisément les enseignements les plus scientifiques et les plus utiles, ces derniers sont impossibles quand le nombre des élèves est trop considérable.

Ai-je besoin d'ajouter que c'est ce qui arriverait si les deux universités libres recueillaient les 4000 étudiants des universités de l'Etat ?

Quant à la crainte de ne pas trouver des professeurs convenables en assez grand nombre, elle est absolument injustifiée.

Quand la situation d'un professeur d'université sera telle qu'elle donnera pleine satisfaction à ses légitimes prétentions ; quand les hommes de valeur n'auront pas un intérêt trop considérable à entrer plutôt au barreau,

à devenir directeurs de grandes industries, à s'occuper de politique, à devenir médecins ou chirurgiens dans de grandes villes, alors ils trouveront dans l'enseignement supérieur une carrière digne de leur ambition ; quand les jeunes gens séduits par l'étude, adonnés aux travaux scientifiques seront assurés de voir leur persévérance et leurs efforts couronnés de succès ; quand des considérations de tout genre, étrangères à l'intérêt de la science, ne pourront pas anéantir des espérances et des ambitions justifiées, alors, Messieurs, les candidats de valeur ne feront pas défaut, plus en Belgique qu'ailleurs.

Tout cela, Messieurs, se réduit à une question d'organisation rationnelle.

Les universités de l'État peuvent donc et doivent être maintenues pour le plus grand bien et pour l'honneur de la nation.

Mais elles ne rendront à la Belgique les services que le pays est en droit d'en attendre qu'à la condition expresse d'être placées dans des conditions autant que possible aussi favorables que les universités libres.

Et d'abord, on ne doit pas les priver des ressources dont vont disposer ces dernières. Il semble absolument légitime qu'on leur accorde à elles aussi la personnalité civile.

Sans doute, Messieurs, il n'est pas impossible dans l'état présent de la législation de faire des libéralités aux établissements d'enseignement supérieur qui dépendent de l'État.

L'institut ROMMELAERE, de Gand, l'institut créé par M. et M<sup>me</sup> MONTEFIORE à Liège le démontrent, et partant il semble logique d'en conclure que nous demandons ce que nous avons déjà.

Or c'est une illusion, Messieurs, et nous n'avons qu'à nous représenter les dispositions d'esprit d'un homme

désireux de faire une donation en faveur de l'enseignement supérieur, pour comprendre sans peine qu'il est fort différent pour lui de faire ce don à l'Etat ou de le faire directement à l'université qu'il connaît et qu'il préfère. Le donateur conscient des services que sa fortune peut rendre à la haute culture de son pays, s'intéressera souvent à une partie déterminée de l'enseignement supérieur, à tel ou tel institut ou laboratoire dont il connaîtra le Directeur, aux recherches duquel il prendra particulièrement intérêt.

Il s'informera, soit auprès de lui, soit auprès du Doyen de la Faculté, soit auprès du Recteur de la façon de préparer l'utilisation la plus heureuse de sa libéralité.

Il discutera avec eux, se trouvera en relation avec des professeurs directement intéressés aux progrès de leur université et à la réussite de ces négociations. Ils lui aplaniront toutes les difficultés et lui rendront facile la réalisation de ses intentions.

Ce concours de circonstances, si favorable aux personnes disposées à augmenter les ressources de l'enseignement supérieur, se rencontrera certes bien plus rarement si ces personnes doivent passer par l'intermédiaire de l'Etat pour y parvenir.

Quelques-uns d'entre vous, Messieurs, l'auront remarqué, je viens de m'approprier, en partie, l'exposé des motifs du projet de loi que les Professeurs de Gand et de Liège ont soumis à l'appréciation de Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts.

Ils l'ont en effet prié de proposer aux Chambres législatives d'accorder aux deux universités de l'Etat le privilège qui très rationnellement a été octroyé aux universités libres.

De la sorte, au point de vue légal, ne sera pas maintenue entre elles une inégalité que rien ne justifie et

enfin, comme dans la plupart des pays de l'Europe, en Belgique aussi, les universités deviendront des personnes civiles auxquelles, j'aime à me le figurer, ces privilèges procureront des ressources nouvelles indispensables à leur future évolution.

De plus en plus en effet s'imposera, avec une indiscutable évidence, la conviction que la science est un des facteurs dominants, le plus puissant, peut-être, du progrès et de la civilisation moderne. De plus en plus aussi les nations comprendront que les universités sont les grands laboratoires de cette science et qu'elles ont un intérêt vital à en posséder d'aussi parfaites que possible.

Enfin, dans notre pays si riche, où le merveilleux épanouissement du commerce et de l'industrie démontrent l'intelligence, l'énergie, l'initiative de ses enfants, dans notre pays s'édifient aussi des richesses exceptionnelles et, parmi les hommes qui savent les acquérir, s'en rencontrent qui, comprenant les services immenses qu'ils peuvent rendre à leur patrie en favorisant son développement scientifique, se font un devoir et un honneur d'y contribuer.

Les exemples des Solvay, des de Lovenjoul, des Montéfiore, ne peuvent pas rester sans influence et, pour le plus grand bien de notre pays, susciteront, j'en suis persuadé, de nobles émulations.

---